



AVIS

« Mise à l'enquête publique »

La Commune de Val-d'Illiez soumet à l'enquête publique le(s) demande(s) d'autorisation présentée(s) par :

- **Bill Jean-Daniel**, 1196 Gland, pour l'installation de 2 velux, parcelle n° 1829, propriété des PPE 3360 à 3366 et 3691 et 3695, folio n° 22a, au lieu-dit Les Croix, en zone du centre, coordonnées 2'555'675/1'117'613, projet en dérogation de la zone réservée, demande déposée le 04.09.2023
- **Mariétan Jessy et Vanessa**, 1871 Choëx, par Raboud Christophe Architecte, 1871 Choëx, pour la pose d'une PAC intérieure et modification de façade, parcelle n° 2467, folio n° 1, au lieu-dit Au Village, en zone du centre, coordonnées 2'557'817/1'117'217, demande déposée le 25.08.2023
- **Lhuire Damien**, 2000 Neuchâtel, pour la transformation d'un local en appartement (changement d'affectation), parcelle n° 2725, propriété de la PPE Hameau des Crossets A3, folio n° 23, au lieu-dit Rosset, en zone du centre, coordonnées 2'553'582/1'115'027, projet en dérogation de la zone réservée, demande déposée le 30.08.2023
- **Esborrat Dominique**, 1873 Val-d'Illiez, pour la pose de 2 velux, la réfection de la toiture et la réhabilitation de la cheminée, parcelle n° 1809, folio n° 14, au lieu-dit La Cour, en zone de chalets, coordonnées 2'557'465/1'115'881, demande déposée le 16.08.2023
- **Cordier Chrislian**, 1896 Miex, pour la modification des enseignes, parcelle n° 41, propriété de Feu Jacquy Mariétan, folio n° 1, au lieu-dit Au Village, en zone du centre et d'intérêt général, coordonnées 2'557'860/1'117'171, demande déposée le 02.08.2023
- **Gexilliez SA**, 1873 Val-d'Illiez, par le bureau Perrin Architecture Sàrl, 1873 Val-d'Illiez, pour la modification des plans approuvés le 22.03.2021, parcelle n° 2213, folio n° 14, au lieu-dit La Cour, en zone de chalets, coordonnées 2'557'570/1'115'920, demande déposée le 12.09.2023

Les intéressés peuvent prendre connaissance du(des) dossier(s) et des plans au bureau communal pendant les heures d'ouverture.

Les observations et oppositions éventuelles, dûment motivées, seront adressées à l'administration communale, par écrit, en deux exemplaires, dans un délai de trente jours.

Val-d'Illiez, le 15 septembre 2023

Commune de Val-d'Illiez